



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N^o 73/10

LE CANADA ET LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET

LA COOPÉRATION EN EUROPE (II)

Déclaration de l'ambassadeur du Canada en Finlande, M. E.A. Côté, lors de la quatrième phase des pour-parlers multilatéraux préparatoires à une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Helsinki, 25 avril 1973.

Nous nous réunissons ce matin après un moment de réflexion qui nous a permis de constater, d'une part, les progrès réalisés et, d'autre part, le chemin à parcourir avant que puisse être convoquée la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Nos consultations jusqu'ici me portent à croire que, dans une quatrième phase de nos consultations, il nous sera possible de nous entendre sur un ordre du jour pour la Conférence, sur les directives que nos ministres donneront pour la gouverne des commissions et des sous-commissions durant la Conférence ainsi que sur le mode d'organisation et de financement de cette Conférence.

Pour notre part, nous sommes conscients que la tâche principale de cette phase de nos consultations est de nous entendre sur l'ordre du jour pour la Conférence et sur les directives aux commissions et sous-commissions. Selon nous, ces directives et cet ordre du jour doivent être assez souples et détaillés pour permettre l'examen approfondi des questions que les États participants jugent utiles pour accroître la sécurité et la coopération en Europe.

Nous croyons fermement qu'un climat de détente en Europe ne peut provenir que de la volonté des hommes d'État et des citoyens des divers pays. Ainsi, nous croyons que dans le cadre des lois des divers pays et conformément au droit international des gens universellement reconnu, les échanges d'idées et les contacts humains doivent augmenter et devenir progressivement libres d'entraves. Le Canada -- cela est reconnu -- attache une grande importance à ce que durant la Conférence l'on puisse discuter des mesures à prendre graduellement et multilatéralement entre les États pour diminuer les tensions, les appréhensions et les soupçons. Sans vouloir diminuer d'aucune façon la valeur des contacts officiels entre pays ou organismes constitués officiellement, nous sommes d'avis qu'à la Conférence toute discussion tendant à